Image not found or type unknown

Licenciement cause de vente de l'entreprise

Par **denz**, le **05/02/2015** à **13:36**

mon patron veut vendre l'entreprise mais ses repreneurs ne veulent pas me garder comme employé ..
j'ai plus de 30 années d'ancienneté et cela ne m'interresse pas du tout une rupture conventionnelle
je suis a 8 ans de la retraite

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".
Merci pour votre attention...

Par **P.M.**, le **05/02/2015** à **14:41**

Bonjour tout d'abord,
Le repreneur, si l'activité est la même sera bien obligé de vous conserver en vertu de l'art. L1224-1 du Code du Travail :
[citation]Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.[/citation]

Par **denz**, le **05/02/2015** à **20:43**

bonsoir
merci beaucoup pour votre reponse
c'est la premiere fois que je suis sur un forum j'avais preparé mon message et au copié collé mon message n'est pas passé en entier

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés